



Ville de
Kingersheim

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2023
DE LA COMMUNE DE KINGERSHEIM**

Sous la présidence de Monsieur Laurent Riche, Maire

La séance en présence du public est ouverte à 18h30

Étaient présents :

GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine, CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN Arnaud, Adjoint

BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, WEBER Daniel, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, ROTH Laurent, BACANY Carmen, LARGER Philippe HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Absente non excusée : ACHA Giulia

Ont donné procuration :

BOESCH Nathalie a donné procuration à CHÉRAY Michel
OUROUH Nabil a donné procuration à ROLLIN Arnaud
LEIB Hélène a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
MAYORAL Caroline a donné procuration à JACQUIN Myrna
UNTEREINER Patrick a donné procuration à BROMBACHER Christian
QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent
REITH Caroline a donné procuration à GERRER Valérie
HEYER Pascal a donné procuration à BACANY Carmen

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

Assistaient également

1 représentant de la presse
2 collaborateurs
3 auditeurs

Quorum = 17 élus

Ordre du jour de la séance :

AFFAIRES GENERALES

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2023
2. Information au Conseil municipal : point de rentrée de l'activité municipale
3. Demandes de subvention auprès de m2A – Fonds Climat Nouvelle Donne Environnementale

MARCHES PUBLICS

4. Information au Conseil municipal : marchés à procédure adaptée supérieurs ou égaux à 4 000 euros HT : période du 1er janvier au 30 juin 2023

FINANCES

5. Budget Ville de l'exercice 2023 : Décision Modificative n°2

SERVICES TECHNIQUES

6. Adhésion au groupement de commande pour le mobilier urbain d'information de m2A
7. Prolongation par avenant du contrat Decaux pour le mobilier urbain d'information

ENFANCE - CULTURE EVENEMENT ET DYNAMIQUE ASSOCIATIVE

8. Attribution de subventions pour des voyages scolaires en vue de soutenir les familles dont les enfants sont scolarisés hors et dans Kingersheim
9. Convention de mise à disposition de locaux communaux aux associations
10. Convention carte culture 2024-2026

RESSOURCES HUMAINES

11. Tableau des effectifs
12. Adhésion au contrat de groupe d'assurance statutaire 2024-2027 du Centre de gestion du Haut-Rhin

DIVERS

13. Rapport de la municipalité
14. Divers et communication

Délibérations adoptées et teneurs des discussions – Sommaire

AFFAIRES GENERALES	161
1. <i>Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2023</i> _____	161
2. <i>Information au Conseil municipal : point de rentrée de l'activité municipale</i> _	161
3. <i>Demande de subvention auprès de m2A - Fonds climat Nouvelle Donne Environnementale</i> _____	167
MARCHES PUBLICS	168
4. <i>Information au Conseil municipal : marchés à procédure adaptée supérieurs ou égaux à 4 000 € HT : période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023</i> _____	168
FINANCES.....	169
5. <i>Budget Ville de l'exercice 2023 : Décision modificative n° 2</i> _____	169
SERVICES TECHNIQUES	171
6. <i>Adhésion au groupement de commande pour le mobilier urbain d'information de m2A</i> _____	171
7. <i>Prolongation par avenant du contrat Decaux pour le mobilier urbain d'information</i> _____	173
ENFANCE - CULTURE EVENEMENT ET DYNAMIQUE ASSOCIATIVE.....	174
8. <i>Attribution de subventions pour des voyages scolaires en vue de soutenir les familles dont les enfants sont scolarisés hors et dans Kingersheim</i> _____	174
9. <i>Convention de mise à disposition de locaux communaux aux associations</i> ____	175
10. <i>Convention Carte Culture 2024-2026</i> _____	176
RESSOURCES HUMAINES	178
11. <i>Tableau des effectifs</i> _____	178
12. <i>Adhésion au contrat de groupe d'assurance statutaire 2024-2027 du Centre de gestion du Haut-Rhin</i> _____	180
DIVERS.....	181
13. <i>Rapport de la municipalité</i> _____	181
14. <i>Divers et communication</i> _____	182

(La séance est ouverte à 18 heures 30 par Monsieur le Maire, Laurent Riche.)

M. LE MAIRE. - Bonsoir à toutes et à tous.

(Il est procédé à l'appel par M. Jonathan Gradoz.)

M. LE MAIRE.- Tout le monde n'est pas présent pour la rentrée des classes. Il va falloir procéder à des rappels à l'ordre !

Après, la vie est ainsi faite. ...

(Arrivée de M. Arnaud Rollin sous les acclamations de la salle.)

Et la vie des élus parfois est faite de contraintes professionnelles, personnelles. Je remercie celles et ceux qui sont présents d'être venus ce soir et nous allons pouvoir démarrer ce Conseil municipal.

Je voudrais juste vous dire quelques mots en introduction sur des éléments que nous avons déjà partagés.

• Déjà, je trouve que nous avons passé une bonne soirée avec le SIVOM la dernière fois en Commission réunie, cela nous a permis de partager beaucoup d'informations. Je pense que nous ne mesurons jamais assez tout ce que fait le SIVOM en termes de gestion des déchets, de traitement de l'eau, d'assainissement, etc. Nous avons eu de bonnes informations. C'était intéressant.

→ Vous avez reçu les dates prévisionnelles des Conseils municipaux du premier semestre 2024.

→ Vous avez été invités au 60^e anniversaire du jumelage. Si vous n'avez pas encore répondu à votre participation ce week-end, je vous invite à le faire très rapidement, n'est-ce pas Dorothée.

→ Vous aviez reçu les invitations aux Journées Européennes du Patrimoine le week-end dernier.

→ Vous avez reçu des informations du Comité syndical Territoire d'Energie Alsace du 19 septembre dernier.

→ Et puis, vous avez reçu les informations concernant le Conseil municipal de ce soir en complément de ce que vous aviez déjà reçu dans les liasses.

Suite au Conseil municipal du 28 juin, nous vous avons envoyé des informations complémentaires concernant le point « Partenariat lire et faire lire » avec les statistiques de la médiathèque que vous aviez souhaitées.

Dorothée a mis sur votre table un petit flyer qui vous rappelle que nous fêterons fin septembre les 30 ans de la Médiathèque. Il s'agit d'un élément important car cette structure qui compte beaucoup dans notre vie publique fête déjà ses 30 ans auxquels vous êtes invités bien sûr.

→ Et nous nous retrouverons donc pour les **deux prochains Conseils municipaux** après ce soir le **15 novembre et le 13 décembre**.

Voilà pour les éléments des prochaines informations.

Bien sûr, nous avons une pensée particulière, car nous ne nous étions pas retrouvés depuis le dernier Conseil municipal pour tous les peuples qui sont en difficulté, et plus particulièrement suite aux dramatiques événements qui se sont produits, au peuple du Maroc en raison du tremblement de terre et au peuple de Lybie suite au dérèglement climatique. Dans d'autres pays, il s'est passé aussi beaucoup de choses. La question migratoire aux portes de l'Europe est aussi un vrai sujet. Cela dépasse l'enceinte de notre Conseil municipal, mais nous devons partager sur les difficultés liées à ces événements.

Plus proche de nous et plus positivement, nous parlerons tout à l'heure de la rentrée des classes, car elle constitue toujours un temps important pour les familles et les enfants. Globalement, elle s'est bien déroulée dans notre Commune, mais Alain en redira un mot tout à l'heure.

Et avant d'entrer dans le vif du sujet, je dois aborder deux éléments...

(Arrivée de Daniel Weber)

Nous aurons une pensée pour deux personnes qui nous ont quittés cet été, deux personnes qui ont compté beaucoup dans le tissu associatif de la commune :

. Michel Nam, qui est décédé cet été, après avoir lutté contre la maladie un bon moment ; il a, entre autres, été durant une dizaine d'années, président du Conseil communal de la Vie associative, il était aussi président de la section des SOR de Kingersheim-Wittenheim. Michel nous a quittés cet été.

. Et toujours dans le monde associatif et sportif, Claude Betzler qui a été président pendant une bonne vingtaine d'années du Basket Club toujours actif et qui, lui aussi, luttait contre la maladie ces derniers temps, nous a quittés cet été.

Nous avons une pensée bien sûr pour eux deux et pour leur famille.

Je vous propose après ces éléments d'aborder le premier point

AFFAIRES GENERALES

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2023

M. LE MAIRE.- Avez-vous des remarques particulières ? Ce n'est pas le cas. Le procès-verbal de la séance du 28 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

Merci beaucoup.

2. Information au Conseil municipal : point de rentrée de l'activité municipale

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire.

Rapport de la délibération 2 présenté :

Le Conseil municipal est invité à prendre connaissance des travaux et des actions menés par la Mairie et ses partenaires durant le premier semestre 2023 et pendant l'été.

En septembre lors de la séance de rentrée du Conseil municipal, Monsieur le Maire et Mesdames et Messieurs les Adjoints et Conseillers Municipaux Délégués présentent aux Conseillers municipaux, le bilan de l'activité municipale durant le premier semestre 2023 et l'été.

Répondant ainsi au souci d'informer de façon exhaustive, ce bilan d'activité est décliné selon les thématiques suivantes :

- Les rendez-vous culturels et de l'animation,
- L'enfance et la jeunesse,
- Les sécurités et la tranquillité publique,
- Les solidarités et personnes âgées,
- La démocratie participative,
- Le patrimoine de la Ville : les travaux dans les écoles et les autres bâtiments communaux,
- Les travaux de voirie,
- Les travaux dans les espaces verts,
- Le suivi du budget et les jobs d'été.

M. LE MAIRE.- Je vous propose de faire, comme nous le faisons traditionnellement, un point de rentrée sur l'activité municipale. Je vais demander aux différents collègues qui vont intervenir d'être le plus concis possible, comme nous avons su le faire l'année dernière. Vous avez reçu, entre autres pièces pour ce Conseil municipal, le document complet qui représente une cinquantaine de pages et qui parle de tout ce qui s'est passé cet été et globalement sur les quelques mois précédents du premier semestre. Je proposerai à mes collègues de retenir les points importants dans l'ensemble de ces domaines.

Je voudrais juste souligner qu'il n'y a pas d'obligation de le faire pour une commune. L'obligation vaut pour les EPCI de type intercommunalité, mais nous pensions – d'ailleurs, il s'agit d'une proposition de notre nouveau Directeur Général des Services, qui arrive avec de nombreuses idées nouvelles, qui va lui donner du travail aussi au passage - faire un rapport d'activité. En effet, plutôt que d'avoir ce temps à mi-

année sur lequel on peut à la rentrée faire un point sur deux ou trois petites choses, il pourrait être intéressant pour nous et pour la population (car ce serait aussi publié pour la population), en début d'année suivante de pouvoir produire un rapport d'activité sur l'année précédente avec l'ensemble des indicateurs et des chiffres. Nous vous proposerons cela pour les années à venir, et si nous arrivons à produire ce document dans les délais, nous pourrions vous le présenter lors de la séance du Débat d'Orientations Budgétaires avec les chiffres et informations clés de l'année précédente.

M. GRADOZ.- Nous le ferons dans la mesure du possible !

M. LE MAIRE.- C'est vous qui l'avez proposé Jonathan.

Je vous propose de démarrer le PowerPoint avec quelques diapositives.

• **Les rendez-vous culturels et de l'animation.**

L'entrée en matière va être faite par Dorothée.

Mme DUMORTIER.- J'ai choisi de vous parler ce soir d'une trentenaire dynamique. L'effet de surprise est un peu tombé, puisque Monsieur le Maire l'a mentionnée tout à l'heure. Je voulais vous faire deviner que j'allais vous parler de la médiathèque qui fêtera ses 30 ans la semaine prochaine. Cette dynamique trentenaire propose, en dehors des rendez-vous nationaux qu'elle relaie habituellement comme « le printemps des poètes », « la grande lessive », des soirées musicales régulièrement, des ateliers d'écriture ou de mangas comme cet été, des rencontres avec des auteurs, des lectures de contes avec une conteuse professionnelle et bénévole, des accueils de classe, des expositions. La Médiathèque – et c'est sur ce point que je voulais porter mon focus – propose trois initiatives favorisant le lien social qui répond à un véritable besoin dans notre commune :

→ Première initiative mise en place : « le café des parents » organisé en collaboration avec l'école maternelle Louise Michel autour de thématiques actuelles telles que : comment dire non à son enfant ? Ou bien le sommeil ; la dernière qui a eu lieu en juin portait sur le jeu.

Ce « café des parents » rassemble des professionnels, des psychologues et donc, une personne de la médiathèque qui vient proposer des livres en rapport avec la thématique qui remporte un succès à chaque fois grandissant. Il s'agit d'une belle initiative.

→ Deuxième initiative : le « biclou à bouquin », qui a été organisé dans le cadre de « Partir en Livre » qui est une manifestation nationale elle aussi, qui part à la découverte des quartiers. Personnellement, j'ai beaucoup apprécié l'un des rendez-vous, celui du quartier du Béarn où nous avons rencontré beaucoup de mamans avec leurs enfants.

→ Là aussi, l'initiative est un peu originale, il y a des rendez-vous lecture à la crèche de la Souris Verte avec les tout-petits et également, tous les trimestres, elles vont à la PMI dans la salle d'attente pour faire des lectures aux tout-petits avec leurs mamans. Ceci permet aussi d'amener ensuite ces mamans à fréquenter la Médiathèque.

La Médiathèque accueille aussi régulièrement les GEMeurs, le Groupement d'Entraide Mutuelle, ce sont des personnes cérébro-lésées. Et là, un véritable échange s'établit. Et elle organise le prix littéraire des Séniors avec la maison Domitis.

En dehors de la Médiathèque, très rapidement, sur le service Culture et Événement, depuis le 1^{er} avril, nous avons changé de responsable en la personne de Renaud Hébingier.

Et malgré les contraintes budgétaires, les rendez-vous importants de la Ville ont été maintenus, tels que le 13 juillet et la fête du CREA.

Autrement, les Résidences et les accueils d'artistes se poursuivent.

M. LE MAIRE.- Merci Dorothée pour cette synthèse. Tu as pu rappeler très rapidement ce qui s'est passé et ton coup de cœur, je t'en remercie. Il est important de revenir sur le sujet.

• **L'Enfance et la jeunesse.**

M. WINCKELMULLER.- Nous pouvons retenir que l'accueil de loisirs pour les 3 à 12 ans a regroupé 202 enfants. La nouveauté de cette année vient du fait que cela ne s'est pas déroulé sur 5 semaines, mais sur 4 semaines, la dernière semaine d'août n'ayant pas été maintenue. Les familles n'ont pas été trop gênées, puisqu'elles avaient été prévenues longtemps à l'avance.

Pour ce qui est des animations Ado, par contre, elles se sont étendues sur toute la période, avec 56 jeunes inscrits.

Les animations d'essai, c'est-à-dire les petits ateliers d'animation qui se déroulaient sur la dernière d'août, de ce fait-là n'ont pas été organisées cette année.

Au total, toutes animations confondues, 258 enfants jeunes ont été concernés par ces activités. Voilà en gros ce que nous avons à dire sur les actions jeunesse.

Sur les écoles, pour faire simple, nous avons enregistré pour cette rentrée un total de 1 252 enfants scolarisés à la rentrée, ce qui représente 53 élèves en moins par rapport à 2022. Cette baisse d'effectif nous a permis de mettre en place dans les petites sections de maternelle et les deux premières années d'école élémentaire des effectifs à 24, comme le souhaite l'Éducation nationale.

Ce manque d'élèves n'a pas engendré de fermetures de classe. En effet, 53 élèves représentent potentiellement la fermeture de deux classes à Kingersheim, mais avec la nouvelle politique de l'Éducation nationale qui préconise des effectifs à 24 au maximum dans ces niveaux, nous avons pu le faire partout, sauf à la maternelle du VDE où nous sommes encore un peu chargés. Par conséquent, les effectifs de toutes nos écoles sont relativement confortables. La moyenne tourne autour des 25-26 sur l'ensemble des classes plutôt que 28-30, comme nous avons pu le connaître il y a quelques années.

Les quelques nouveautés pour les écoles sont les suivantes :

. Le changement de directrice à l'école maternelle du VDE. Madame Wieder Coralie a pris ses fonctions cette année. Elle vient de Lutterbach et a déjà 3 ans d'ancienneté en tant que directrice à Lutterbach.

. Le retour des enfants de l'aire d'accueil des gens du voyage, puisque durant l'année du Covid, ils n'ont pas été scolarisés du tout. Maintenant, ils reviennent tout doucement et lors de l'après-Covid, ils ont été un peu plus sur Wittenheim que chez nous ; maintenant, ils reviennent car, normalement, l'école d'affectation c'est le Village Des Enfants.

. Pour le groupe scolaire de la Strueth, un nouveau responsable du périscolaire a été nommé, il s'agit de M. Arnaud Felmy que nous connaissons aussi, car il a déjà été en charge du périscolaire à Wittenheim. Et c'est lui qui, pendant le Covid a assuré avec l'un de ses collègues l'accueil périscolaire pour le personnel soignant. Nous le connaissons très bien. Il est dynamique et il va amener un nouveau souffle à ce périscolaire.

. Pour le groupe du Centre, 2 nouvelles ATSEM sont arrivées dans nos écoles, suite à des départs à la retraite.

. Je vous rappelle la fermeture de la classe bilingue en petite section, puisque le souhait de l'Education nationale est de commencer le bilinguisme en moyenne section, ce qui permet aux enseignants d'évaluer les enfants avant de les envoyer dans un cycle où peut-être ils seraient recalés parce que, pour des raisons x ou y, la section ne leur conviendrait pas. La mise en place a eu lieu cette année et elle s'est très bien passée. Un premier repérage se fait. Donc, les enseignants proposeront l'année prochaine aux parents qui le souhaitent de passer leurs enfants en bilingue à partir de la moyenne section.

. Pour le 60^e anniversaire, nous avons inauguré la plaque « Maternelle Elysée » qui est une plaque qui met en valeur les écoles maternelles qui commencent dès ce jeune âge à faire du bilinguisme.

La rentrée s'est très bien passée dans une bonne ambiance. Nous n'avons pas rencontré de problèmes particuliers. La baisse des effectifs n'est pas aussi alarmante que cela. Elle nous a permis d'avoir des effectifs plus confortables dans les écoles.

M. LE MAIRE.- Merci Alain, nous avons juste rappelé aux parents qui reprenaient de mauvaises habitudes, que l'école n'est pas un « drive », on peut aller stationner sur le parking qui est 50 mètres plus loin, quand il y en a un à côté de l'école.

• Les sécurités et la tranquillité publique

M. BRETZNER.- Rapidement, le dispositif que nous mettons en place depuis deux ans maintenant sur le Parc des Gravières a été reconduit avec l'augmentation de l'amplitude horaire des agents, la reconduction de l'arrêté municipal et des agents de sécurité privés.

Ensuite, je vous laisserai quelques chiffres sur les interventions de la police municipale. Un point est intéressant aussi à rappeler : l'opération tranquillité vacances est reconduite tous les ans et intéresse 85

habitations. Si des personnes sont intéressées, l'année prochaine, n'hésitez pas, nos policiers municipaux sont là.

M. LE MAIRE.- Merci Gilles pour cette synthèse, et pour ces éléments.

Pour les sapeurs-pompiers, je voulais juste rappeler que depuis maintenant un peu plus d'un an, nous avons ce que l'on appelle la GI qui est un système qui déclenche les pompiers uniquement quand il y a des compétences précises portées par les pompiers qui sont présentes dans la caserne. On ne déclenche plus comme cela se faisait auparavant et après, ce sont les pompiers qui s'organisent, ce qui fait que nous constatons une baisse des interventions. Il ne s'agit pas forcément d'un nombre moindre d'interventions, mais le nouveau système du CODIS qui a changé, fait que le déclenchement n'intervient que lorsqu'il y a des équipages complets selon des compétences attendues présentes à la caserne.

• **Les solidarités et personnes âgées.**

Mme ACKERMANN-BAUMS.-

→ Le fait marquant de cet été pour le service solidarités a été l'obligation de déclaration d'occupation des biens immobiliers qui pour les seniors a requis une forte demande d'accompagnement ; en effet, la démarche était uniquement dématérialisée. Et donc, ils ont eu besoin de l'assistance du service qui s'est retrouvé aussi confronté malheureusement à la difficulté de remplir cette déclaration. Jusqu'à mi-juillet, cela a été très chargé et compliqué. Mais les délais ayant été prolongés, la mission a pu être accomplie.

→ Également, cet été dans le quartier du Béarn, la gestion pastorale a été renouvelée avec Sahel Vert entre le 23 juin et le 1^{er} septembre, tous les vendredis après-midi, les moutons étaient présents dans le quartier, et 4 animations ont eu lieu pour les enfants qui étaient présents.

→ Le plan d'alerte et d'urgence, ancien plan canicule, a été déclenché une seule fois cet été du 19 au 25 août. Il faut savoir qu'à ce jour, plus aucune personne n'est inscrite sur le registre de la commune.

→ Et concernant l'Épicerie, sur la période du 1^{er} juin au 31 août, 45 familles ont été accueillies représentant 120 personnes et une sortie estivale a été organisée le 31 août pour 9 adultes et 12 enfants qui leur ont permis de clôturer la période estivale en famille par un moment de détente.

M. LE MAIRE.- Merci Sandrine, tu as raison de zoomer sur la question de la fracture numérique entre autres pour les Seniors. Cette question de déclaration patrimoniale foncière de nos propriétés bâties et non bâties au travers du site des impôts nous a été imposée à toutes et tous, mais, il est vrai que pour beaucoup de personnes, Seniors ou pas, mais surtout Seniors, il s'est agi d'une difficulté. Heureusement qu'au niveau du service, une personne s'occupe maintenant d'accompagner les personnes sur la question de la dématérialisation. C'est un vrai sujet qu'il nous faudra travailler encore.

• **La démocratie participative**

M. LE MAIRE.- Denis va nous parler en l'absence de Nathalie, mais ils l'auraient fait à deux voix sinon, de la vie démocratique de la commune. Qu'en retenons-nous Denis ?

M. BRAND.- Pour cette année, comme vous pouvez le voir, nous avons pu reprendre le cours normal des rencontres avec tous nos administrés.

À noter une chose très importante pour nous : la nouveauté, le 27 mai, la fête de la Nature en Ville au parc Finck et au jardin des Sheds. Cet événement était impulsé par le COPIL Nature en Ville, il a attiré petits et grands, ce fut un succès pour une première. Nous étions 250 à peu près.

Et je conclurai juste par une chose : pour toutes ces actions, la mobilisation de nous tous, élus, nous paraît très importante pour rester proches de nos habitants et surtout à leur écoute, car chaque fois que nous y allons, tous les citoyens de Kingersheim apprécient.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup Denis et bien sûr si Nathalie était là, elle vous dirait que nous allons ouvrir une séquence le 5 octobre prochain sur la question de l'énergie, car on peut légitimement, lorsqu'on est habitant dans une commune comme la nôtre ou comme toute autre commune, se poser des questions concernant la question de la production comme celle de la consommation. Donc, il nous a semblé intéressant de regarder comment nous pouvons travailler localement sur le sujet avec les habitants. Une réunion publique permettra de façon très ouverte de réfléchir sur ce sujet le 5 octobre ici même à 18 heures 30.

• **Le patrimoine de la Ville : les travaux dans les écoles et les autres bâtiments communaux**

M. CHÉRAY.- La période estivale est très propice à une cure de jouvence pour tous nos bâtiments en ville, que ce soient les écoles, les salles de sport etc. Elle est propice aux travaux, aux rénovations, aux améliorations thermiques, aux améliorations d'éclairage, de sécurisation, d'accessibilité PMR. En coup de cœur, je signale un bâtiment où effectivement les utilisateurs ont gagné en qualité d'éclairage, en qualité de jeu, et particulièrement en qualité de réduction de consommation électrique, car on passe de 16 kilowatts/heure à 4,4 kilowatts/heure. Vous aurez compris que le coup de cœur concerne le TCK et ses courts couverts.

M. LE MAIRE.- Merci Michel, en effet, un vrai travail a été réalisé et à l'exemple de ce qui s'est fait au TCK ou à la salle plurivalente de la Strueth, le relamping est un élément important. Il permet de gagner en gestion de l'éclairage, n'est-ce pas Jean-Pierre, et cela permet aussi de faire des économies. Je n'ouvre pas le débat ce soir, mais je voudrais juste vous dire, car c'est d'actualité, que nous avons participé avec le Directeur Général des Services à une réunion animée par le sous-préfet et le CODIS la semaine dernière à Kembs. Il ne vous a pas échappé qu'il est arrivé un événement grave sur notre territoire cet été à Wintzenheim et forcément, les services de l'État se manifestent auprès des communes pour leur expliquer qu'il faut travailler correctement sur la question des établissements recevant du public. Il nous faudra faire attention, car je pense que nous allons être sollicités. Sur notre commune, quelques bâtiments méritent encore des mises aux normes dont un particulièrement, je n'ai de cesse de le rappeler, je veux parler du bâtiment de la mairie. Il nous faudra, en effet, travailler sur ce bâtiment. Je referme la parenthèse, mais nous sentons que l'État va ouvrir un peu plus le parapluie. Bien sûr, des drames ont eu lieu, et il faut éviter ce genre de choses. Je pense que l'on ne va pas nous rater sur certaines choses et plus encore les collectivités.

(Intervention hors micro)

M. LE MAIRE.- Nous allons reprendre de bonnes habitudes. C'est la rentrée des classes Daniel, tu as été enseignant, tu sais que quand on est en période de rentrée des classes, on reprend de bonnes habitudes et les enseignants le rappellent aux enfants. Or, la bonne habitude à prendre dans cette instance est de parler dans le micro, pour que ce soit enregistré et que l'on puisse noter les questions et les réponses.

M. WEBER.- Excusez-moi.

M. LE MAIRE.- Michel pour répondre précisément à la question de Daniel.

M. CHÉRAY.- Nous avons choisi, c'était aussi en concertation en réunion de travail avec le TCK un système d'éclairage Led qui est programmable sur 4 points : en 1, pour un jeu normal, en 2 pour un jeu à un niveau un peu supérieur, les joueurs les entraîneurs peuvent régler cela eux-mêmes sur un boîtier qui est fixé sur le mur à l'intérieur des courts couverts. Ensuite, les niveaux 3 et 4 sont prévus pour les tournois de tennis régionaux, voire nationaux, ce qui ne nous arrive quasiment jamais, pour régler tout cela.

M. LE MAIRE.- Tout le monde a compris que c'était modulable.

M. CHÉRAY.- C'est un réglage d'éclairage suivant le nombre de joueurs sur tous les courts ou si juste le court central est occupé, etc. C'est variable.

M. LE MAIRE.- Si vous voulez en savoir plus, vous allez au Club de Tennis, vous prenez une carte d'adhérent en même temps et vous pourrez voir comment fonctionne le dispositif !

• **Les travaux de voirie.**

M. LE MAIRE.- Que retenons-nous sur les travaux de voirie ?

M. ROLLIN.- Sur cette page, je retiendrai le plan pluriannuel de remplacement des panneaux de rue, Vert-Village, rue d'Hirschau, que nous avons entamé. Pas à pas, nous allons refaire tous les panneaux de la Ville

Sur cette page, VDE, mairie, Faubourg de Mulhouse, il n'y a rien de bien particulier.

Le deuxième point important, ce sont les passages piétons avec les systèmes lumineux issus d'un accident que nous avons eu sur un passage piéton rue d'Illzach. Nous avons essayé de trouver des solutions pour mieux marquer les passages dangereux. Nous faisons un essai sur 3 passages piétons. Nous verrons dans le temps si le système fonctionne correctement.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup Arnaud.

• **Les travaux dans les espaces verts.**

Mme NAMUR.- Les photos mettent un peu l'accent sur les décorations des massifs emblématiques de la Ville sur les ronds-points qui ont été réalisés à partir de matériaux usagés par les équipes et qui ont été soit colorés par les bénévoles du marché de Noël pour les décorations de Pâques, soit lors de la Journée Citoyenne par les habitants pour les décorations qui sont à l'écran.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup Céline. Un travail est fait par les espaces verts. Là, nous regardons la beauté de l'aménagement, mais il faut penser à tout le travail de tonte, de coupe qu'ils effectuent, etc.

Très bien. Merci beaucoup d'avoir mis en valeur ces travaux par les aménagements.

Christian, forcément tu ne peux pas faire autrement que de nous parler un peu de budget.

• **Le suivi du budget**

M. BROMBACHER.- J'ai toujours le beau rôle de parler d'argent. Le suivi mensuel du budget suit son cours. Vous l'aurez remarqué.

Un point important : les dépenses sont maîtrisées au sein du budget que nous avons voté en mars 2023 malgré les contraintes annoncées sur les fluides.

Les seules possibilités, comme le budget est figé, consistent à faire des adaptations de chapitre par des décisions modificatives dont l'une vous sera présentée tout à l'heure.

Le taux de réalisation des dépenses est de 68 % en investissement.

M. LE MAIRE.- Merci Christian. Bien sûr, il faut souligner, malgré les contraintes que cela a pu imposer aux uns et aux autres et entre autres aux associations et à d'autres acteurs, que tous les efforts faits l'hiver dernier nous ont permis au final (tu nous l'as fait constater il y a peu, Christian) d'avoir un budget nous permettant quand même de fonctionner à peu près correctement en 2023 et de reprendre d'ailleurs quelques dépenses. Nous en reparlerons tout à l'heure dans la décision modificative.

Les jobs d'été

Mme GERRER.- Il me revient l'honneur de terminer.

Pendant que certains effectivement, lors de la période estivale, partent en vacances et profitent pour se reposer, d'autres, notamment des jeunes, en profitent pour découvrir le milieu professionnel, et donc nous avons eu la chance d'avoir 11 jeunes de Kingersheim qui ont pu découvrir différents métiers, à savoir 5 au CREA, 3 au niveau des espaces verts et 3 au niveau de la voirie.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup mes chers collègues. Vous avez été excellents, en 20 minutes, nous avons fait le tour un peu de tous les sujets.

Parmi les collègues du Conseil municipal, puisque vous avez reçu le document complet, avez-vous des réactions ? Des choses sur lesquelles vous souhaitez intervenir ? Nous avons fait un tour du propriétaire concernant ce qu'il s'est passé globalement ces derniers mois. Monsieur Hachem.

M. HACHEM.- Merci Monsieur le Maire. Je voudrais juste revenir sur la question de l'accessibilité. Vous liez une réunion à ce qui s'est passé à Wintzenheim et vous évoquez le bâtiment de la mairie. Je pense qu'il faut relativiser un peu, parce qu'à ma connaissance dans la mairie, il n'y a pas de locaux à sommeil. Bien sûr, il y a des choses à faire, mais toutes proportions gardées, l'importance ou l'inquiétude n'est pas la même.

M. LE MAIRE.- Nous sommes complètement d'accord et tel n'était pas mon propos. Simplement, les ERP regardent tous les aspects et nous avons bien compris le message qui nous a été adressé par le colonel entre autres du SDIS ; quand un contrôle ERP est fait sur un bâtiment, que cela soit un commerce, une collectivité, un gîte, une maison d'hôtes, ou quoique ce soit, à partir du moment où il reçoit du public, tous les aspects sont regardés, aussi bien les aspects d'accueil du public que ceux de fonctionnement interne. C'est juste ce que je voulais dire. Simplement, malheureusement, ce drame de Wintzenheim va faire que les services de l'État vont se rigidifier très certainement sur ces sujets. À un moment donné, nous ne devons pas nous étonner si nous sommes obligés d'avancer sur ces aspects. Je voulais juste dire cela et pas autre chose. Mais je suis d'accord avec vous. Il ne faut pas mélanger les sujets, mais comme c'était un élément d'actualité et que cela nous a été rappelé, je souhaitais le partager. Merci beaucoup.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de passer au point suivant.

Le Conseil municipal a pris connaissance du bilan d'activités estivales 2023 sur l'action municipale.

3. Demande de subvention auprès de m2A - Fonds climat Nouvelle Donne Environnementale

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

Rapport de la délibération 3 présenté :

Le Conseil municipal est invité à solliciter l'aide financière de m2A au titre « du Fonds Climat Nouvelle Donne Environnementale » - exercice 2023.

Ces demandes d'aide portent d'une part, sur le remplacement d'un véhicule thermique par un véhicule électrique, et d'autre part, sur l'achat de 6 vélos électriques.

La Transition Ecologique et Climatique est un engagement fort de m2A depuis une quinzaine d'années. Son 3^{ème} Plan Climat fixe les enjeux climatiques à l'horizon 2030 pour le Territoire.

En amont de ce Plan Climat, m2A s'est engagé concrètement avec la mise en place d'un « Fonds Climat Nouvelle Donne Environnementale » doté de 2 millions d'euros et destinés à soutenir prioritairement les projets de production d'énergie renouvelable et de réduction des émissions de gaz à effets de serre.

Chaque commune peut bénéficier d'un soutien financier à hauteur de 45 000 euros, dans la limite de 80 % de toutes subventions publiques.

Dans ce cadre, il est proposé de présenter un dossier de demande de subvention pour l'acquisition :

- d'un véhicule 100% électrique pour la Police Municipale (40 668,13 € HT),
- de 6 vélos à assistance électrique (10 000 € HT),

soit une opération globale de 50 668,13 € HT.

La voiture de patrouille de la Police Municipale effectue environ 10 000 km/an. On peut donc estimer que la production de CO₂ évitée en roulant 100% électrique sera de l'ordre de 15 kg CO₂/an par rapport à une voiture essence classique produisant 150g CO₂/100km.

Le parc de vélos électrique créé par les vélos achetés pourra permettre aux agents de la Ville de se déplacer essentiellement intra-muros.

M. LE MAIRE.- Comme nous l'avons déjà fait les années précédentes, il s'agit de demander à m2A, dans le cadre du « Fonds Climat Nouvelle Donne Environnementale », un soutien financier à hauteur de 45 000 € dans la limite des 80 % des subventions publiques, pour pouvoir éventuellement acheter, si nous sommes subventionnés :

. un véhicule 100 % électrique pour la Police Municipale, qui a déjà « pré-identifié » le modèle qui lui conviendrait,

. 6 vélos à assistance électrique que nous pourrions mettre à disposition entre autres de nos personnels, qui utilisent d'ailleurs déjà pour aller d'un lieu à un autre, des vélos actuellement de la collectivité ; mais avec les vélos électriques ce sera beaucoup plus aisé.

Avez-vous des remarques particulières ? Des questions ? Vous êtes d'accord pour que nous demandions une subvention.

Je vous en remercie et je mets cette délibération au vote. Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- de solliciter le soutien financier de m2A à hauteur maximale (45 000 euros en 2022), dans le cadre du « Fonds Climat Nouvelle Donne Environnementale »,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces contractuelles nécessaires.

MARCHES PUBLICS

4. Information au Conseil municipal : marchés à procédure adaptée supérieurs ou égaux à 4 000 € HT : période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023

Rapporteur : Monsieur Christian Brombacher, Adjoint délégué chargé de l'efficacité et de la sobriété budgétaire, de la commande publique et actes et engagements administratifs

Rapport de la délibération 4 présenté :

Le Conseil municipal est invité à prendre connaissance des marchés à procédure adaptée supérieurs ou égaux à 4 000 euros HT, passés du 1er janvier 2023 au 30 juin 2023, en vertu des dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et suivant la délibération prise lors du Conseil municipal du 17 juin 2020.

En vertu des dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et suivant la délibération prise lors du Conseil municipal du 17 juin 2020, le Conseil municipal est informé des marchés à procédure adaptée supérieurs ou égaux à 4 000 euros HT passés du 1er janvier 2023 au 30 juin 2023.

Le Conseil municipal a autorisé dans sa séance du 17 juin 2020, le Maire à prendre toute décision concernant les marchés publics, sous réserve de le tenir régulièrement informé des marchés conclus.

Le tableau joint en annexe reprend les marchés passés depuis le 1er janvier 2023 au 30 juin 2023.

M. BROMBACHER.- Vous avez tous eu la liste, nous n'allons pas vous faire l'affront de la lire dans son ensemble. Nous préférons privilégier les questions, si toutefois il y en a. C'est un point traditionnel lors du premier semestre pour tous les marchés au-dessus de 4 000 €.

Avez-vous des questions ?

M. LE MAIRE.- Avez-vous des remarques particulières ? Je n'ai pas de questions, mais je pense que vous avez peut-être fait le même exercice, j'ai essayé de sommer l'ensemble des dépenses par exemple liées à l'informatique, car nous avons besoin de faire de gros travaux en informatique, et vous l'avez vu, cela représente presque 200 000 €, sans compter les 200 000 € sur 10 ans pour la fourniture de fibre optique sur l'ensemble de la commune. Nous avons fait un gros effort et c'est lié au recrutement d'un nouveau RSI arrivé dans la collectivité il y a quelques mois chez nous.

Vous avez pu voir que, pour le reste des dépenses, nous parlons de contrôle et de maintenance, nous sommes complètement sur le sujet évoqué précédemment pour les bâtiments communaux, les équipements sportifs et les aires de jeu, pour 47 000 €. Et nous avons 68 000 € pour la mise en place des nouveaux systèmes de régulation des chaufferies et les prestations d'assurance qui ont fortement augmenté.

Je ne sais pas si vous l'avez vu dans l'actualité, mais des communes se retrouvent sans assureurs, car les assureurs les quittent et entre autres, ce sont les communes qui ont vécu les événements récents avec les dégradations liées aux événements urbains. Les assurances ne font pas de cadeaux. Pour l'instant, en ce qui nous concerne, nous avons encore des assurances, mais nous ne savons pas comment elles vont augmenter et à combien elles vont se monter.

M. BROMBACHER.- Sachant que le marché énuméré là dans la liste est conclu pour un an. Pourquoi un an ? Parce qu'on nous avait appliqué une augmentation de plus de 40 %, nous avons décidé de procéder à un nouvel appel d'offres en fin d'année, en espérant qu'il soit un peu meilleur. Mais comme disait Monsieur le Maire, certaines communes se voient résiliées, sans préavis presque, en fin d'année, elles ne sont plus assurées et elles ne savent pas comment elles vont faire.

J'espère que nous ne nous trouverons pas dans ce cas de figure. C'est très compliqué. La seule chose que nous avons faite est d'avoir étendu le champ de recherche au lieu de nous cantonner sur un petit secteur, nous sommes allés beaucoup plus loin.

M. LE MAIRE.- C'est assez scandaleux. Vous imaginez une collectivité qui ne peut pas avoir d'assurance pour assurer les écoles par exemple. Bref...

Vous êtes invités à prendre connaissance de ces marchés. Vous l'avez fait. Vous n'avez pas de remarques particulières. Si, Monsieur Hachem.

M. HACHEM.- Une question : quel est l'argument des assureurs ?

M. LE MAIRE.- Mon pauvre ! J'aimerais bien le savoir !

Dans certains cas, c'est parce qu'il y a des réparations à faire. Ils estiment qu'il y a un préjudice plus lourd, une sorte de situation de malus. Tant qu'il ne se passe rien et que vous payez votre redevance, ils sont contents, mais dès que vous commencez à leur demander des dédommagements entre autres dans des régions où des émeutes ont eu lieu, où des mairies, des écoles ont été détériorées, on se retrouve dans cette situation. C'est assez déplorable. Mais c'est ni plus ni moins que la même chose quand je vous disais que concernant le gaz, la loi n'oblige pas le fournisseur de base des réseaux à fournir du gaz à une collectivité ou à un particulier, autant sur l'électricité, on ne peut pas être sans contrat, mais sur le gaz, on peut être sans contrat, si on n'accepte pas même des prix qui ne sont pas admissibles.

C'est assez désolant, mais il en est ainsi.

S'il n'y a pas d'autres remarques, nous avons pris connaissance. Je vous en remercie.

Le Conseil municipal a pris connaissance desdits marchés.

FINANCES

5. Budget Ville de l'exercice 2023 : Décision modificative n° 2

Rapporteur : Monsieur Christian Brombacher, Adjoint délégué chargé de l'efficacité et de la sobriété budgétaire, de la commande publique et actes et engagements administratifs

Rapport de la délibération 5 présenté :

La présente décision modificative porte sur des transferts de crédit en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Suite au vote du budget primitif 2023 le 14 mars 2023 et de la décision modificative n° 1 le 24 mai 2023, il y a lieu de procéder à des modifications en section d'investissement et en section de fonctionnement.

Pour l'exercice 2023, la décision modificative n° 2 du budget Ville présente une section de fonctionnement d'un montant de 88 640 € et une section d'investissement d'un montant de 716 300 €.

La section de fonctionnement est modifiée en dépenses comme suit :

- Chapitre 011 – charges à caractère général : -167 571 €, soit un total de 2 416 268 € après décision modificative
- Chapitre 012 – charges de personnel et frais assimilés : -209 700 €, soit un total de 6 947 100 € après décision modificative
- Chapitre 014 – atténuations de produits : +116 100 €, soit un total de 141 100 € après décision modificative
- Chapitre 65 – autres charges de gestion courante : +104 400 €, soit un total de 1 778 386 € après décision modificative
- Chapitre 67 – charges exceptionnelles : +11 419 €, soit un total de 259 954,44 € après décision modificative
- Chapitre 023 – virement à la section d'investissement : +233 992 €, soit un total de 233 992 € après décision modificative

Ces dépenses sont financées par les recettes de fonctionnement suivantes :

- Chapitre 73 – impôts et taxes : +80 000 €, soit un total de 11 424 483,20 € après décision modificative
- Chapitre 042 – opérations d'ordre de transfert entre sections : +8 640 €, soit un total de 113 640 € après décision modificative

La section de fonctionnement est donc équilibrée à 13 508 800,44 € après décision modificative n° 2.

La section d'investissement comprend, en dépenses :

- Les dépenses d'équipement (chapitres 20 à 23) : +707 660 €, soit un total de 2 010 760,38 € après décision modificative
- Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) pour un montant de +8 640 €, soit un total de 113 640 € après décision modificative

Ces dépenses d'investissement, d'un montant total de 716 300 €, sont financées par :

- Les recettes d'équipement (chapitres 13, 16 et 23) : +360 400 €, soit un total de 1 560 400 € après décision modificative
- Les recettes financières (chapitres 10, 1068 et 024) : +121 908 €, soit un total de 1 049 768,28 € après décision modificative
- Le virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) : +233 992 €, soit un total de 233 992 €

La section d'investissement est donc équilibrée à 4 424 164,28 € après décision modificative n° 2.

M. LE MAIRE.- Comme Christian en parlait tout à l'heure, il s'agit d'une Décision Modificative par rapport aux éléments budgétaires qui sont rentrés nouvellement depuis le vote du Budget à notre connaissance.

M. BROMBACHER.- Je vais rappeler ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est-à-dire que, comme nous n'avons pas de Budget supplémentaire, nous sommes obligés d'agir avec ce genre de décision. Je pense que la transparence, à l'occasion du vote du Budget est garantie puisque nous restons sur les mêmes chiffres.

Vous saviez aussi, je vous l'ai dit lors du vote du Budget, qu'il comportait beaucoup d'inconnues, notamment les fluides sur lesquels nous avons des craintes. Il s'est agi effectivement d'un budget de prudence pour pouvoir assumer ce type de dépenses, car au mois de mars, nous ne connaissions pas le prix définitif du gaz et de l'électricité.

Dans la Décision Modificative, nous devons donc faire un certain nombre d'adaptations.

Souhaitez-vous que je lise les chiffres ? Avez-vous des questions ? Dans certains chapitres, quand vous voyez un moins, cela signifie que nous pouvons prendre un certain montant pour le mettre sur d'autres chapitres qui nécessitent un surplus.

Section de fonctionnement

- Chapitre 011 – charges à caractère général : vous avez chaque fois les explications correspondantes. Nous pouvons diminuer de 167 571 €, donc, il s'agit de la diminution de la facture électricité et gaz suite aux nouveaux tarifs qui ont été conclus par m2A.
- Chapitre 012 - charges de personnel et frais assimilés : nous pouvons diminuer aussi de 209 700 €.
- Chapitre 014 - atténuations de produits : il faut rajouter 116 100 €.
- Chapitre 65 - autres charges de gestion courante : il faut ajouter 104 400 €.
- Chapitre 67 - charges exceptionnelles : il faut ajouter 11 419 €.
- Chapitre 023 – virement à la section d'investissement : nous virons à cette section 233 992 € qui apparaîtront plus bas.

Recettes de fonctionnement

- Chapitre 73 - impôts et taxes : nous avons un plus de 80 000 €.
- Chapitre 042 - opérations d'ordre de transfert entre sections : nous avons un plus de 8 640 €.

Ce qui nous donne un total recettes de 88 640 € en équilibre avec les dépenses de fonctionnement.

Section dépenses d'investissement

- Concernant les dépenses d'équipement : il nous faut 38 832 €, les subventions d'équipements versées : 6 500 €, immobilisations corporelles : 662 328 €
- Les opérations d'ordre de transfert entre sections : 8 640 €, ce qui nous fait 716 300 €.

Section recettes d'investissements

- Des subventions d'investissement pour 346 000 €, notamment des retours du périscolaire Louise Michel, des emprunts et dettes assimilées, donc une régularisation en écriture de 2022 de 13 600 €.
- Des dotations de fonds divers pour 121 908 €, notamment les taxes d'aménagement.
- Nous retrouvons les 233 992 € du virement de la section de fonctionnement.

M. LE MAIRE.- Merci. Avez-vous des remarques particulières ? Des questions particulières ?

Sur le gaz, pour vous donner un ordre d'idée, quand les années précédentes l'ancien contrat nous mettait le mégawatt/heure à peu près à 15 €, il faut estimer qu'avec ce que nous avons payé en début d'année au prix fort quand nous n'avions plus de contrat, et maintenant avec le contrat que nous avons depuis cet été, nous serons en moyenne à peu près à 70 - 80 € le mégawatt/heure et le contrat avec les prix pour l'année prochaine devrait nous permettre de tourner autour de 50 - 60 € pour être prudent, donc beaucoup moins cher que ce que nous avons pu payer quand c'était monté à plus de 200 € le mégawatt/heure. Mais vous voyez que cela restera au moins 4 à 5 fois plus cher que ce que nous connaissions les années précédentes. Il faut intégrer cela dans nos dépenses. Il nous coûtera plus cher de nous chauffer à l'avenir ; nous l'avons bien compris et cela risque d'être durable.

M. BROMBACHER.- Nous vous proposons :

➤ d'approuver la Décision Modificative n° 2 du Budget Ville de l'exercice 2023, arrêtée à la somme de 88 640 € en section de fonctionnement et à la somme de 716 300 € en section d'investissement portant l'équilibre budgétaire respectivement à 13 508 800,44 € et en investissement 4 424 164,28 €.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup. Y a-t-il des oppositions ? Non, des abstentions ? 4 abstentions du groupe Kingersheim Nouvelle Ère.

Le Conseil municipal décide par 28 voix POUR (groupe Kingersheim, une Ville qui rassemble et Fadi Hachem) et 4 ABSTENTIONS (groupe Kingersheim Nouvelle Ère) :

- d'approuver la décision modificative n° 2 du budget Ville de l'exercice 2023, arrêtée à la somme de 88 640 € en section de fonctionnement et à la somme de 716 300 € en section d'investissement portant l'équilibre budgétaire respectivement à 13 508 800,44 € et 4 424 164,28 €.

SERVICES TECHNIQUES

M. LE MAIRE.- Je vous propose de continuer avec Arnaud Rollin pour deux délibérations :

6. Adhésion au groupement de commande pour le mobilier urbain d'information de m2A

Rapporteur : Monsieur Arnaud Rollin, Adjoint en charge de l'aménagement urbain, de la voirie et des mobilités.

Rapport de la délibération 6 présenté :

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la signature d'une convention de groupement de commande concernant le mobilier urbain d'information avec m2A, Mulhouse et d'autres communes de l'agglomération.

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, Mulhouse Alsace Agglomération installe des abris voyageurs aux arrêts de bus et aux stations de tramways.

Le marché actuel pour la fourniture, la pose et l'entretien des abribus publicitaires a été conclu en 2007 et arrive à échéance le 30 juin 2024.

Une autre délibération proposera à ce titre de prolonger le contrat actuellement détenu par la sté DECAUX afin de caler la fin de contrat à la même date que m2A.

La conclusion de ce marché s'était inscrite dans un groupement de commandes avec les communes de Mulhouse, d'Illzach et de Kingersheim qui ont chacune passé en même temps un marché portant sur le mobilier urbain d'information autres que les abribus tels que panneaux de 8 m² dits SENIORS et mobiliers de moins de 2 m² dits MUPI.

Après concertation avec toutes les communes disposant de ce type de mobilier et compte tenu de l'analogie d'objets des marchés, Mulhouse Alsace Agglomération, et les communes de Mulhouse, Kingersheim, Illzach, Wittenheim, Pfastatt et Morschwiller-le-Bas ont souhaité constituer un nouveau groupement de commandes pour la fourniture, la pose et l'entretien de mobilier urbain.

Conformément à l'article L3112-1 du Code de la Commande Publique, il est proposé de conclure une convention de groupement d'autorités concédantes pour la passation de contrats de concession de service de mobilier urbain. La qualification de concession de service s'impose au regard de l'équilibre économique du contrat puisque l'opérateur supportera un risque d'exploitation.

La concession de service aura une durée de 12 à 15 ans et portera sur l'exploitation d'environ 1 100 faces publicitaires et 400 faces d'information.

Le projet de convention en annexe définit les modalités de fonctionnement du groupement, les caractéristiques des prestations ou fournitures à acquérir et les conditions de passation des marchés.

Il est proposé que Mulhouse Alsace Agglomération assure la fonction de coordonnateur en charge d'organiser la procédure de consultation.

Chaque collectivité signera et exécutera une concession de service distincte. Par ailleurs, une commission est créée où chaque membre du groupement tel que Kingersheim désigne son représentant.

Elle est présidée par le représentant du coordonnateur du groupement en application de l'article L.1411-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dont le champ d'application s'étend à tout groupement d'autorités concédantes par renvoi explicite à L.3112-1 du Code de la commande publique.

M. ROLLIN.- Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de la signature d'une convention de groupement de commande concernant le mobilier urbain d'information avec m2A, Mulhouse et d'autres communes de l'agglomération.

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, m2A installe des abris voyageurs aux arrêts de bus et aux stations de tramway.

Le marché actuel pour la fourniture, la pose et l'entretien des abribus publicitaires a été conclu en 2007, et arrive à échéance au 30 juin 2024.

Actuellement, notre marché s'est inscrit dans un groupement de commande avec les communes de Mulhouse et Illzach qui ont chacune passé en même temps un marché portant sur le mobilier urbain d'information autre que les abribus tels que les panneaux 8 m² dits SENIORS et les mobiliers de moins de 2m² dits MUPI.

Le marché arrive à échéance au 14 novembre 2023.

Après concertation avec toutes les communes et m2A, disposant de ce type de mobilier, il vous est proposé de conclure une convention de groupement pour la passation de contrats de concession de

service de mobilier urbain. La concession de service aura une durée de 12 à 15 ans et portera sur l'exploitation d'environ 1 100 faces publicitaires, et 400 faces d'information, sachant que Kingersheim dispose de 18 panneaux MUPI (2 m²) et 6 SENIORS (8 m²).

Pour cette adhésion, il est proposé que Mulhouse Alsace Agglomération assure la fonction de coordonnateur en charge d'organiser la procédure de consultation.

Néanmoins, chaque collectivité signera et exécutera une concession de service distincte.

En résumé, en unissant nos besoins à l'échelle de plusieurs communes, nous négocierons de meilleurs tarifs et services qu'en étant seuls.

M. LE MAIRE.- Merci Arnaud. Avez-vous des remarques, des questions complémentaires ?

Vous avez compris que nous terminons un groupement de commande dans lequel nous étions avec deux autres communes et nous vous proposons de rentrer dans un groupement de communes avec les deux précédentes, plus Wittenheim, Pfastatt, Morschwiller qui ont souhaité rentrer dans ce dispositif et nous serons, si vous avez lu les documents en annexe, associés à la démarche de consultation.

Avez-vous des remarques particulières ? Ce n'est pas le cas. Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver la signature de la convention de groupement de commande de mobilier urbain avec m2A,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à faire toutes les démarches afférentes à ce dossier.

Je vous en remercie.

Pour des raisons de calendrier, nous passons à la délibération qui en découle.

7. Prolongation par avenant du contrat Decaux pour le mobilier urbain d'information

Rapporteur : Monsieur Arnaud Rollin, Adjoint en charge de l'aménagement urbain, de la voirie et des mobilités.

Rapport de la délibération 7 présenté :

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la signature d'un avenant de prolongation du contrat de mobilier urbain d'information actuellement détenu par la Société DECAUX. Ce délai permettra de s'aligner avec l'échéance des contrats des communes de m2A concernées, par le groupement de commande porté par l'agglomération sur le mobilier urbain d'information.

Le marché de mise à disposition d'abribus pour le transport en commun, de panneaux 8m² et de sucettes (MUPI) 2m² a été signé en 2007 dans le cadre d'un groupement de commande regroupant les communes de Mulhouse, Illzach et Kingersheim.

Pour rappel, Kingersheim dispose actuellement de :

- 18 panneaux MUPIS de 2 m²,
- 6 panneaux SENIORS 8 m².

Ce contrat, d'une durée de 15 ans, signé le 14 mai 2007 devait donc se terminer le 14 mai 2022. Il a été prolongé une première fois en 2020 dans le cadre d'une délibération soumise au Conseil municipal du 1^{er} juillet 2020, pour se terminer le 14 novembre 2023.

Il s'avère que le groupement de commande intégrant les villes supplémentaires de Pfastatt, Wittenheim et Morschwiller-le-bas nous demande de prolonger comme les autres communes de quelques mois le contrat en question pour être alignés sur la date d'échéance du 30 juin 2024 (soit 230 jours de plus) afin de permettre de disposer d'un délai suffisant pour réaliser dans de bonnes conditions cette consultation.

M. ROLLIN.- Maintenant que nous venons de valider l'adhésion au groupement de commande, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la signature d'un avenant de prolongation du contrat de mobilier urbain, qui permettra de s'aligner avec l'échéance des contrats des communes de m2A concernées par le groupement de commande porté par l'Agglomération sur ce dit mobilier urbain, objet de la précédente délibération.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup, pas de remarques particulières ? Non. Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver l'avenant de prolongation du contrat de mobilier urbain de Kingersheim détenu par la sté DECAUX, prolongeant sa durée jusqu'au 30 juin 2024,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à faire toutes les démarches afférentes à ce dossier.

J'en profite pour préciser qu'indépendamment de ce groupement de commande et du marché que nous aurons avec les autres communes avec le prestataire (pour l'instant, c'est Decaux, cela pourrait être quelqu'un d'autre demain), mais cela n'enlève rien au respect que le prestataire doit avoir pour le règlement local de publicité qui impose que le nombre de panneaux diminue dans nos communes. Souvenez-vous, nous avons passé cela en Conseil municipal.

ENFANCE - CULTURE EVENEMENT ET DYNAMIQUE ASSOCIATIVE

8. Attribution de subventions pour des voyages scolaires en vue de soutenir les familles dont les enfants sont scolarisés hors et dans Kingersheim

Rapporteur : Monsieur Alain Winckelmuller, Adjoint au Maire chargé de la place de l'enfant dans la Ville, de la jeunesse et des activités de loisirs.

Rapport de la délibération 8 présenté :

Des écoles sollicitent la ville en vue d'obtenir un soutien financier pour les enfants de Kingersheim participant à des voyages scolaires.

S'agissant d'enfants de la commune, la Ville a validé le principe d'une participation financière, sous condition, dans le cadre d'une enveloppe fixée au Budget Primitif 2023.

Chaque année, des voyages sont organisés par des écoles de Kingersheim ou fréquentées par des élèves de Kingersheim.

La commune est sollicitée pour aider au financement de ces voyages afin d'en alléger le coût pour les parents. Cette subvention découle de la subvention du même nom attribuée par la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA).

S'agissant de voyages effectués en 2023, les barèmes d'attribution des subventions sont les suivants :

- Autoriser l'accès à la subvention aux familles des élèves scolarisés en école primaire (maternelle et élémentaire) et collège exclusivement (idem CeA)
- Calquer les montants sur ceux de la CeA, pour les lieux d'accueil labellisés classe verte :
 - 10 € par enfant de janvier à décembre
 - Subvention multipliée par le nombre de nuitées pour une durée minimale de 3 nuitées
- Soutenir les voyages non labellisés « classe verte » aux conditions suivantes :
 - Soutien forfaitaire de 10 % du coût à charge des familles plafonné à 75 euros,
 - Durée minimale d'au moins quatre nuitées
- Ouvrir l'accès à la subvention aux écoles kingersheimaises :
 - 10 € par enfant de janvier à décembre, pour l'ensemble du séjour
 - Durée minimale d'au moins 3 nuitées

Pour l'ensemble des demandes, la subvention est versée à l'établissement chargé de répercuter le soutien de la Ville sur le coût à charge des familles.

Une enveloppe financière annuelle est inscrite au budget. Si celle-ci est consommée avant la fin de l'année, il sera répondu négativement à toute nouvelle demande de soutien pour les voyages scolaires.

Ecole	Type de voyage	Date du séjour	Nbre d'enfants	Nombre de nuitées	Calcul	Proposition
EE Centre	Classe éducative en Auvergne sur les thèmes de l'histoire, de la géographie, des sciences et de l'éducation civique 2 classes de CM2	Du 9 au 13 octobre 2023	50	4	50 X 10 €	500,00 €
						500,00 €

M. WINCKELMULLER.- Merci Monsieur le Maire. Je vais vous faire grâce de la lecture de tout le développé qui est classique au niveau du Conseil.

C'est le dernier voyage que nous allons subventionner pour cette année, puisque nous n'avons pas d'autres demandes jusqu'au dernier trimestre. Il s'agit de l'école élémentaire du Centre qui va faire une sortie éducative en Auvergne du 9 au 13 octobre et nous proposons de leur verser une aide de 500 €.

Nous allons vous demander d'approuver le versement de cette subvention pour cette école et cela clôturera cette année scolaire, puisque nous avons une enveloppe fermée de 2 500 € par an.

Nous vous proposerons l'année prochaine de ne pas reprendre tout l'historique que vous avez là, pour les prochaines délibérations concernant les attributions des écoles, nous mettrons simplement « attribution des écoles », car vous connaissez maintenant par cœur le pourquoi du comment.

Je vous demande d'approuver le versement de cette subvention pour le bien des enfants de l'école du Centre.

M. LE MAIRE.- Merci Alain. Êtes-vous d'accord pour que 50 enfants de l'école du Centre passent 4 nuitées en Auvergne ? Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver le versement des subventions détaillées ci-dessus, ainsi que le prélèvement des crédits du budget primitif 2023 aux natures correspondantes.

Je vous en remercie pour eux.

9. Convention de mise à disposition de locaux communaux aux associations

Rapporteur : Madame Myrna Jacquin, Adjointe au Maire chargée de la vie associative, sportive et des locations de salles

Rapport de la délibération 9 présenté :

La Ville de Kingersheim met à disposition de nombreuses associations des locaux communaux afin d'y exercer leur activité : qu'elle soit sportive, culturelle, sociale ou autre. Il convient donc de reconnaître ce partenariat à travers la signature d'une convention.

Les associations sont aujourd'hui des acteurs à part entière de la vie locale et remplissent un rôle social. Celles dont les activités présentent un intérêt public local, viennent compléter utilement l'action municipale.

Ce nouvel acte, sur la base d'engagement réciproques, reconnaît le dynamisme du tissu associatif de Kingersheim et renforce les relations partenariales entre les associations et la commune.

Les conventions favorisent la transparence nécessaire concernant les droits et devoirs liés à l'utilisation des locaux tant par les associations que par la Ville.

C'est pourquoi, la rédaction d'une convention de mise à disposition de locaux et son adaptation à l'objet de l'association et aux locaux communaux utilisés est indispensable.

M. LE MAIRE.- Nous en avons déjà passé une, la fois précédente pour une autre association, nous l'écoutons Myrna.

Mme JACQUIN.- Vous le savez, la Ville de Kingersheim met à disposition des associations, qu'elles soient culturelles, culturelles ou sportives, des locaux et il faut aujourd'hui (nous avons déjà commencé par le Tennis et nous l'avons déjà fait au préalable il y a quelques années) reconnaître ce partenariat à travers la signature d'une convention.

Cette fois-ci, ce sont les arboriculteurs et apiculteurs qui sont concernés. Il faut savoir que nous ne rédigeons pas cette convention tout seuls. Nous sommes en partenariat avec l'association, nous lui présentons une convention type et elle apporte des changements, des améliorations, etc.

Nous allons faire cette convention avec toutes les associations de Kingersheim, cela va prendre un peu de temps, mais nous allons le faire, car il est important d'impliquer aussi bien la mairie que l'association. Et nous allons aussi procéder de même avec les associations qui touchent une subvention, pas toutes les associations, mais il me semble qu'il faut dépasser les 20 000 avec les subventions indirectes.

Je vous invite à :

➤ autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce partenariat à travers cette convention avec les Arboriculteurs et Apiculteurs de Kingersheim.

M. LE MAIRE.- Merci Myrna, y a-t-il des remarques particulières ? des questions ? Non. Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de locaux en annexe et tous les documents y afférents (avenants, annexes,...) avec les Arboriculteurs et Apiculteurs de Kingersheim.

M. LE MAIRE.- Je vous en remercie pour eux et pour les termes contractuels que la convention permet d'établir entre la commune et cette association. C'est très bien, parfois, il est mieux encore d'écrire ce que sont les relations qui s'établissent entre une association et la collectivité.

10. Convention Carte Culture 2024-2026

Rapporteur : Madame Dorothee Dumortier, Adjointe au Maire chargée de la culture, des événements, des manifestations urbaines et des commémorations

Rapport de la délibération 10 présenté :

Depuis plus de 30 ans, le dispositif Carte Culture constitue un levier majeur de la politique de transmission artistique et culturelle à destination des étudiants mise en place par les ministères de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de l'Innovation et de la Culture.

La Ville a décidé de reconduire une fois encore son soutien pour une nouvelle période de trois ans, de 2024 à 2026.

Le Conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-jointe.

Le dispositif Carte Culture est destiné à encourager les étudiants à fréquenter les institutions culturelles partenaires sises dans les villes ou communautés de communes d'Alsace où sont implantées des universités et/ou des formations post bac.

Les gestionnaires ont en charge son bon fonctionnement, les partenaires financiers et les partenaires culturels contribuent à la formation culturelle des étudiants en vue de permettre le développement d'un jugement critique autonome fondé sur une connaissance directe des œuvres.

La présente convention a pour but de définir les engagements et les responsabilités réciproques des parties prenantes afin de permettre aux étudiants alsaciens de bénéficier des avantages tarifaires et de l'offre d'actions de médiation auprès des partenaires culturels du dispositif.

Concrètement, le dispositif Carte Culture implique :

1. des prestations fournies aux étudiants :

- un accès aux spectacles vivant et festivals programmés par les partenaires culturels signataires - dont le Créa- au tarif de 6 €,
- un accès aux cinémas signataires au tarif de 3 ou 4 € pour le Haut-Rhin, 5 € pour le Bas-Rhin,
- un accès libre à toutes les collections permanentes des musées, ainsi qu'aux expositions temporaires et aux conférences, rencontres, visites guidées.

2. une évaluation :

Les partenaires communiquent régulièrement aux gestionnaires les chiffres de fréquentation des bénéficiaires du dispositif Carte Culture.

3. des dispositions financières :

Les partenaires culturels se voient chacun selon des critères propres attribuer des versements compensatoires.

L'engagement de la Ville de Kingersheim est de 350 € par an pendant la durée de la convention. Il est à noter que la Ville de Kingersheim est partenaire financier du dispositif Carte Culture depuis 2001 – par le biais de la Communauté de Communes du Bassin Potassique de 2001 à 2003 puis en son nom propre depuis 2004.

Mme DUMORTIER.- Encore une trentenaire qui se porte bien ! En effet, le dispositif Carte Culture a été initié il y a 30 ans (il avait pour objectif de faciliter l'accès des étudiants et des étudiantes à la culture en Alsace) par la Région Alsace à l'époque et avec le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Aujourd'hui, grâce à ses 20 partenaires financiers, dont la Ville de Kingersheim qui adhère en son nom propre depuis 2004 et ses 80 partenaires culturels, dont le CREA pour Kingersheim, l'Université de Haute-Alsace et l'Université de Strasbourg proposent des tarifs avantageux et une programmation inédite pour toute l'année universitaire. Elles permettent donc l'accès à des tarifs vraiment très bas. Ces tarifs sont cités dans la délibération, par exemple, 6 € pour un spectacle à des étudiants du territoire.

La Ville a décidé de reconduire une fois encore son soutien à la Carte Culture, en signant une nouvelle convention pour 3 ans, et le coût annuel pour la Ville est de 350 € par an pendant toute la durée de cette convention.

Vous êtes invités à :

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention Carte Culture 2024-2026
- prélever les crédits nécessaires aux natures correspondantes sur les budgets 2024 et suivants.

Je souhaite juste préciser que cette Carte Culture s'adresse à l'ensemble des étudiants qui en font la demande et pas seulement aux étudiants de Kingersheim. Il faut que cela soit très clair. Les 350 € sont une somme forfaitaire, qu'il y ait 10 étudiants de Kingersheim ou pas, cela n'a rien à voir. Il s'agit de 350 € d'adhésion à la Carte Culture.

M. LE MAIRE.- Ce qui nous permet de rentrer dans le pot commun et de pouvoir mettre solidairement pour l'ensemble des étudiants et de leur accès à la culture. C'est très bien. Merci beaucoup Dorothée.

Avez-vous des questions ? Monsieur Hachem.

M. HACHEM.- Je souhaiterais un peu plus de précisions, car vous avez parlé en connaissance de cause d'il y a 30 ans, mais pour moi, ce n'est pas très clair.

Mme DUMORTIER.- Il y a 30 ans, cette Carte Culture a été initiée par la Région et le Ministère de la Culture, pour permettre l'accès à la culture à l'ensemble des étudiants de la région Alsace à l'époque. Et donc, Kingersheim a très vite adhéré, puisque déjà en 2001, elle s'est intéressée à cette Carte Culture, mais c'était au titre du bassin potassique et ensuite, en 2004, à son titre personnel. Donc, depuis 2004, la Ville de Kingersheim est rentrée dans ce dispositif au même titre que la Ville de Mulhouse ou Illzach, Guebwiller, une vingtaine de communes adhérent à cette convention de Carte Culture.

Ce n'est pas parce qu'un étudiant n'appartient pas à Kingersheim qu'il n'aura pas droit à cette Carte Culture. C'est un pot commun, comme l'a dit Monsieur le Maire, qui permet à l'ensemble des étudiants du territoire de l'UHA où de l'Université de Strasbourg de bénéficier de tarifs très avantageux et d'accéder à une programmation plutôt très sympathique. Il est vrai que cela marche bien à l'Université de Haute-Alsace. La personne qui s'occupe du service est Isabelle Lefèvre, elle est extrêmement passionnée et très dynamique et elle emmène ses étudiants partout. Elle est prête à faire plein de choses pour eux pour les amener à découvrir les spectacles de danse, du spectacle vivant. Sur notre territoire, elle fait vraiment beaucoup.

Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question.

M. HACHEM.- Oui, c'est plus clair. Je voulais savoir s'il y avait un lien avec le Pass Culture initié par l'État il y a quelques années qui est plus récent.

M. LE MAIRE.- Non. Là, c'est vraiment une adhésion de la Commune qui permet aux enfants de la commune qui sont à l'Université de pouvoir bénéficier s'ils demandent cette carte, des tarifs liés à cette carte et cela permet au système global de fonctionner grâce à notre adhésion aux côtés d'autres collectivités. C'est vraiment bien.

Mme FRITTOLINI.- Juste une question : même si c'est global, les communes ont-elles un retour ? Par exemple, savons-nous combien d'étudiants de Kingersheim en profitent ? Dans les autres communes, le savent-ils aussi ?

Mme DUMORTIER.- J'ai fait la demande à Isabelle Lefèvre pour savoir s'il était possible d'obtenir ce type d'information. Pour l'instant, je n'ai pas la réponse, mais ce n'est pas vraiment l'objectif de la Carte Culture. En tous les cas, j'ai fait la demande pour savoir si nous pouvons avoir le nombre d'étudiants de Kingersheim qui en bénéficient et aussi pour faire la différence avec le Pass Culture. La Carte Culture s'adresse uniquement à des étudiants en études supérieures.

M. LE MAIRE.- Si nous avons les chiffres, nous vous les communiquerons. Cela nous permettra de savoir si le dispositif est bien connu des jeunes. Ce que dit Claudia est intéressant, car il est vrai que nous pouvons nous poser la question de savoir si les étudiants de notre commune, les enfants de Kingersheim qui sont étudiants à l'Université en bénéficient correctement et s'ils connaissent bien le dispositif. Nous referons le cas échéant la communication, tout à fait Claudia et nous vous donnerons cette information.

Avez-vous d'autres remarques ? Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention Carte Culture 2024-2026,
- de prélever les crédits nécessaires aux natures correspondantes sur les budgets 2024 et suivants.

RESSOURCES HUMAINES

11. Tableau des effectifs

Rapporteur : Madame Valérie Gerrer. 1^{ère} adjointe chargée de la qualité du service au public, des ressources humaines et de l'économie locale

Rapport de la délibération 11 présenté :

Afin de prendre en compte l'organisation des services et les évolutions de carrière des agents, le Conseil municipal est invité à modifier le tableau des effectifs.

Le tableau d'avancement de grade annuel établi conformément aux lignes directrices de gestion prévoit l'avancement de plusieurs agents. Il a été tenu compte notamment de leur implication professionnelle, des postes occupés et des besoins de la collectivité. Le tableau des effectifs doit être modifié pour permettre la nomination dans le grade supérieur des 9 agents concernés (8 agents de catégorie C et 1 de catégorie B). Ils sont affectés dans différents services de la collectivité.

Un informaticien recruté par voie de mutation est inscrit sur la liste d'aptitude des ingénieurs dans le cadre de la promotion interne 2022. Après une année d'expérience concluante au sein de la collectivité, il est prévu de le promouvoir. Cette promotion qui mettra en adéquation le grade et le niveau de responsabilités implique également une modification du tableau des effectifs.

Une ATSEM a quitté la collectivité. Pour lui succéder, il est prévu d'intégrer une ATSEM remplaçante mise à disposition par le Centre de gestion du Haut-Rhin depuis plusieurs années.

Il est proposé d'adapter le tableau des effectifs à ces évolutions.

Poste à supprimer	Poste à créer	Missions	Nombre
Adjoint administratif principal de 2 ^o classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Chargée d'accueil	1
Adjoint administratif principal de 2 ^o classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Cheffe de cabinet	1
Adjoint administratif principal de 2 ^o classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Gestionnaire urbanisme	1
Adjoint technique à temps non complet 30h/semaine	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet 30h/semaine	Chargé de création graphique	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet 25h/semaine	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps non complet 25h/semaine	Chargée de ménage	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	Chargée de ménage	2
Agent social à temps non complet 22h49 / semaine annualisées	Agent social principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet 22h49 / semaine annualisées	ATSEM	1
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Responsable des Achats publics, Assurances et veille juridique	1
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	Ingénieur	Responsable Sécurité et Systèmes d'information	1
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet 22h49 par semaine annualisées	Agent social à temps non complet 22h49h/semaine annualisées	ATSEM	1

M. LE MAIRE.- Valérie va nous parler du tableau des effectifs, comme elle en a l'habitude.

Mme GERRER.- Merci Monsieur le Maire, effectivement, c'est une délibération classique qui permet de prendre en compte l'organisation des services et les évolutions des carrières des différents agents.

Il s'agit de la modification du tableau des effectifs, en considération avec notamment les avancements de grade, et la promotion interne de 2022. Vous avez le petit tableau qui va avec.

Et je vous propose effectivement :

- d'approuver la modification de ce tableau des effectifs
- de prélever les crédits nécessaires correspondants.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup. Avez-vous des remarques ? Questions ? Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver la modification du tableau des effectifs,
- de prélever les crédits nécessaires aux natures correspondantes sur les budgets 2023 et suivants.

Je vous remercie.

12. Adhésion au contrat de groupe d'assurance statutaire 2024-2027 du Centre de gestion du Haut-Rhin

Rapporteur : Madame Valérie Gerrer. 1^{ère} adjointe chargée de la qualité du service au public, des ressources humaines et de l'économie locale

Rapport de la délibération 12 présenté :

L'actuel contrat d'assurance statutaire 2020-2023 arrive à terme. Par délibération du 14/03/23, le Conseil municipal avait confié au Centre de gestion du Haut-Rhin le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence. Il est à présent invité à adhérer au nouveau contrat de groupe 2024-2027 et à choisir le niveau de couverture souhaité.

Vu le Code des Assurances,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26 et du Code Général de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ou des textes précédents le code et non encore codifiés,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 4 octobre 2022 approuvant le renouvellement du contrat groupe d'assurance statutaire,

Vu les délibérations du Conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 21 mars 2023 approuvant la procédure concurrentielle avec négociation pour le renouvellement dudit contrat et le maintien des modalités de participation des collectivités aux frais du Centre de Gestion liés à la mise en concurrence et à la gestion du contrat d'assurance,

Vu la décision d'attribution de la Commission d'appel d'offres du Centre de Gestion du 3 juillet 2023,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 4 juillet 2023, autorisant le Président à signer les marchés résultant de la consultation,

Considérant la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire,

M. LE MAIRE.- Valérie va nous proposer d'adhérer au contrat de groupe d'assurance statutaire 2024 – 2027 porté par le Centre de Gestion du Haut-Rhin et auquel nous vous proposons d'adhérer.

Mme GERRER.- Je n'ai plus rien à dire ! L'actuel contrat de groupe arrive effectivement à échéance. Il s'agit d'adhérer à ce nouveau contrat suite à une procédure, je pense que vous vous en rappelez, car nous en avons déjà parlé lors d'un précédent Conseil municipal, de mise en concurrence par le Centre de Gestion. Ce contrat aura une durée normalement de 4 ans ; il peut être résiliable avec un préavis. Vous avez le nom de l'assureur qui a été retenu, avec derrière les différents taux.

Je vous propose de :

- prendre acte que les frais de gestion du Centre de Gestion qui s'élèvent à 0,085 % de la masse salariale annuelle (masse salariale déclarée pour le calcul de la cotisation au Centre de Gestion du Haut-Rhin) de la collectivité, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés,
- autoriser Monsieur le Maire à signer le certificat d'adhésion avec l'assureur,
- prélever les crédits nécessaires.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup. Avez-vous des questions ? Des remarques ?

Il est vrai que nous en avons déjà un peu parlé quand nous avons prévu d'adhérer à cette consultation. Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire 2024-2027 à compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2027 selon les conditions suivantes :
 - Assureur / Courtier : Groupama Grand Est / Siaci Saint Honoré
 - Régime du contrat : capitalisation
 - Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.
 - Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2024.

Pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

Les risques garantis sont :

Désignation des risques	Niveau d'indemnisation	Formule de franchise par arrêt	Taux
Décès	100%	Sans franchise	0.20%
Accident de service et maladie contractée en service	100%	Franchise : 30 jours consécutifs	0.62%
Temps partiel pour raison thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité, allocation d'invalidité temporaire	100%	Inclus dans les taux	
TOTAL			0.82 %

Le taux de cotisation est de 0.82%

- de prendre acte que les frais de gestion du Centre de Gestion, qui s'élèvent à 0,085 % de la masse salariale annuelle (masse salariale déclarée pour le calcul de la cotisation au Centre de Gestion du Haut-Rhin) de la collectivité, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le certificat d'adhésion avec l'assureur ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe avec le Centre de Gestion,
- de prélever les crédits nécessaires aux natures correspondantes sur les budgets 2024 et suivants.

DIVERS

13. Rapport de la municipalité

14. Divers et communication

M. LE MAIRE.- Pouvons-nous faire le tour des rapports de la municipalité ?

M. ROLLIN.- Un petit tour de quartier hier a été intéressant à Vert-Village. En effet, il est toujours intéressant de rencontrer les habitants et d'échanger sur les problématiques de voirie. Nous étions avec Nathalie qui n'est pas là, mais Denis était présent. C'était tout.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup.

Mme ACKERMANN-BAUMS.- Je voudrais juste revenir sur la sortie historique pour les seniors qui a eu lieu jeudi dernier dans le quartier Cité-Jardin qui a réuni 29 participants.

La prochaine sortie à la journée qui va être organisée sera **le 10 octobre sur le Rhin**. Elle a rempli le bus dès la première journée. Nous avons une cinquantaine de participants pour la sortie du 10 octobre.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup pour cette sortie historique !

Mme DUMORTIER.- Je voulais rappeler les cérémonies du **60^e anniversaire du jumelage Hirschau - Kingersheim ce week-end et les 30 ans de la médiathèque, le week-end suivant.**

Je voulais aussi dire que l'appel à candidatures pour pourvoir le poste de directeur artistique du festival Momix et coordinateur de projet culturel a été clos le 3 septembre. Donc, nous avons eu pratiquement une quarantaine de candidatures. Une commission s'est réunie pour déjà regarder les candidatures et mettre de côté celles qui ne correspondaient pas au profil recherché et un premier jury de sélection se réunira le 13 octobre prochain.

Je souhaitais vous informer que ce sujet avance.

M. LE MAIRE.- Merci. Daniel.

M. WEBER.- Philippe y participera-t-il ou bien s'est-il déjà retiré ?

Mme DUMORTIER.- Il est conseiller expert. Il a pris sa retraite le 1^{er} septembre.

M. WEBER.- Oui, mais il participera au jury. Merci.

M. GRADOZ.- Pour préciser, il a participé au comité de sélection des candidatures, il ne participera pas au jury. Le jury se tient avec les personnes en place et pas avec les personnes partantes, mais il a participé à la sélection, à toute la procédure. Il suit cela de très près et on le garde sous le coude pour qu'il nous conseille tout au long de la procédure.

M. LE MAIRE.- Merci. Myrna.

Mme JACQUIN.- C'est un peu loin, mais le 2 septembre, les portes ouvertes des associations ont marqué la reprise des activités notamment sportives avec une fréquentation mitigée en fonction des sports, les sports-co n'ont pas connu beaucoup de succès peut-être parce qu'il faisait beau, mais les sports individuels étaient très satisfaits et nous verrons si l'année prochaine nous reconduisons à l'identique. Notre ami Jean-Pierre était présent avec son traditionnel repas

M. LE MAIRE.- Merci.

M. BRAND.- Je voulais dire deux choses, mais Monsieur le Maire a déjà parlé de la **réunion publique du 5 octobre** et hier soir ont eu lieu les rencontres en quartier.

M. LE MAIRE.- Merci Denis.

Les autres collègues ont-ils des remarques particulières ? Nous pouvons clore ce Conseil municipal, Jonathan, il n'y a pas de choses particulières parmi le public.

(Intervention dans le public de Jean-Pierre.)

M. LE MAIRE.- Tu as raison de le préciser, Jean-Pierre ; on n'a pas le droit de toucher aux boutons, cela reste à la manœuvre du Club pour maîtriser correctement l'effet attendu sur le dispositif.

Je vous remercie pour ce Conseil municipal de rentrée qui s'est déroulé très rapidement et qui a été concis. Merci pour ces échanges et je vous souhaite une très belle soirée.

(La séance est levée à 19 heures 30.)

**Signatures du Maire et du secrétaire de séance du Procès-Verbal
de la séance du Conseil municipal du 20 septembre 2023
de la ville de Kingersheim**

Ordre du jour

AFFAIRES GENERALES

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2023
2. Information au Conseil municipal : point de rentrée de l'activité municipale
3. Demandes de subvention auprès de m2A – Fonds Climat Nouvelle Donne Environnementale

MARCHES PUBLICS

4. Information au Conseil municipal : marchés à procédure adaptée supérieurs ou égaux à 4 000 euros HT : période du 1er janvier au 30 juin 2023

FINANCES

5. Budget Ville de l'exercice 2023 : Décision Modificative n°2

SERVICES TECHNIQUES

6. Adhésion au groupement de commande pour le mobilier urbain d'information de m2A
7. Prolongation par avenant du contrat Decaux pour le mobilier urbain d'information

ENFANCE - CULTURE EVENEMENT ET DYNAMIQUE ASSOCIATIVE

8. Attribution de subventions pour des voyages scolaires en vue de soutenir les familles dont les enfants sont scolarisés hors et dans Kingersheim
9. Convention de mise à disposition de locaux communaux aux associations
10. Convention carte culture 2024-2026

RESSOURCES HUMAINES

11. Tableau des effectifs
12. Adhésion au contrat de groupe d'assurance statutaire 2024-2027 du Centre de gestion du Haut-Rhin

DIVERS

13. Rapport de la municipalité
14. Divers et communication

Liste des membres présents

NOM - Prénom	Qualité	Procuration
Monsieur Laurent RICHE	Maire	
Madame Valérie GERRER	1ère Adjointe au Maire	
Monsieur Alain WINCKELMULLER	2 ^{ème} Adjoint au Maire	
Madame Sandrine ACKERMANN-BAUMS	3 ^{ème} Adjointe au Maire	
Monsieur Michel CHÉRAY	4 ^{ème} Adjoint au Maire	

NOM - Prénom	Qualité	Procuration
Madame Dorothée DUMORTIER	5 ^{ème} Adjointe au Maire	
Monsieur Christian BROMBACHER	6 ^{ème} Adjoint au Maire	
Madame Myrna JACQUIN	7 ^{ème} Adjointe au Maire	
Monsieur Arnaud ROLLIN	8 ^{ème} Adjoint au Maire	
Madame Nathalie BOESCH	9 ^{ème} Adjointe au Maire	Proc. à Michel CHÉRAY
Monsieur Gilles BRETZNER	Conseiller municipal	
Madame Céline NAMUR	Conseillère municipale	
Monsieur Nabil OUROUH	Conseiller municipal	Proc. à Arnaud ROLLIN
Madame Silvia RAMUNDI	Conseillère municipale	
Monsieur Francis GATTESCO	Conseiller municipal	
Madame Hélène LEIB	Conseillère municipale	Proc. à Alain WINCKELMULLER
Monsieur Daniel WEBER	Conseiller municipal	
Madame Caroline MAYORAL	Conseillère municipale	Proc. à Myrna JACQUIN
Monsieur Patrick UNTEREINER	Conseiller municipal	Proc. à Christian BROMBACHER
Madame Claudia FRITTOLINI	Conseillère municipale	
Monsieur Frédéric WALD	Conseiller municipal	
Madame Emilie HAMMERER	Conseillère municipale	
Monsieur Denis BRAND	Conseiller municipal	

NOM - Prénom	Qualité	Procuration
Madame Corine LITZLER	Conseillère municipale	
Monsieur Thomas GACOIN	Conseiller municipal	
Madame Giulia ACHA	Conseillère municipale	Absente non excusée
Monsieur Luca QUARTUCCI	Conseiller municipal	Proc. à Laurent RICHE
Madame Caroline REITH	Conseillère municipale	Proc. à Valérie GERRER
Monsieur Pascal HEYER	Conseiller municipal	Proc. à Carmen BACANY
Monsieur Laurent ROTH	Conseiller municipal	
Madame Carmen BACANY	Conseillère municipale	
Monsieur Philippe LARGER	Conseiller municipal	
Monsieur Fadi HACHEM	Conseiller municipal	

Signature du PV de la séance du 20 septembre 2023

NOM - Prénom	Qualité	Signature
Monsieur Laurent RICHE	Maire	
Monsieur Jonathan GRADOZ	Secrétaire de séance	

Mis en ligne le 16 novembre 2023